ISSN 2967-2988

La Nation Française

Hebdomadaire d'information politique – Directeur : Frédéric Aimard – 23 novembre 2026 – 1,50 € N° 215

Villepin et les autres

L'ancien Premier ministre Dominique de Villepin a confirmé sa candidature à la prochaine élection présidentielle le 20 novembre. Il revendique 300 promesses de parrainages par des maires (en 2012 il n'avait pas obtenu les 500 parrainages nécessaires). En revanche, François Rufin a retiré sa candidature le 22 novembre.

Inconnus, méconnus ou déjà célèbres, quarante citoyens ont annoncé leur candidature à l'élection présidentielle. Cette première démarche est facile : il suffit d'envoyer un communiqué. Pour les novices, la première difficulté consiste à trouver une fenêtre médiatique, sauf si l'on s'appelle Teddy Riner. Il faut ensuite obtenir la signature de 500 maires, députés, sénateurs et autres grands élus pour obtenir l'aval du Conseil constitutionnel.

Beaucoup de nouveaux candidats à la candidature ne soupçonnent pas la difficulté de la quête des parrainages. Une enquête publiée par l'Association des maires de France et Sciences Po établit que 48 % des maires refusent d'accorder leur parrainage, quel que soit le candidat. Ce refus ne gêne pas les principaux concurrents, qui disposent par le biais de leur parti d'un large réseau d'élus locaux et nationaux. Mais les candidats marginaux se heurtent à des obstacles difficilement franchissables.

Il faut disposer d'une organisation militante pour solliciter les signatures de 500 maires, qui sont exposés à la publication de leur choix au Journal officiel. Or les élus susceptibles de signer pour des candidats marginaux sont généralement maires de petites communes et refusent toute étiquette politique. Pour maintenir cette neutralité à l'égard des enjeux nationaux, il est logique qu'ils refusent de donner leur signature, même si le parrainage n'implique pas l'adhésion aux choix politiques du candidat.

Le dernier obstacle, rarement signalé, est le plus redoutable. Les candidats qui sillonnent la France à la recherche de signatures ne recueillent que des promesses de parrainage. Le maire reçoit directement le formulaire officiel dix semaines avant le premier tour et décide seul, hors de toute pression ou sollicitation, d'envoyer, ou non, sa signature au Conseil constitutionnel. La déperdition est alors très importante.

Le nombre de candidats potentiels ne doit pas impressionner. Il y a loin, très loin, de la coupe aux lèvres.

Claudine Uzerche



Androuille

On respire un peu à la Maison de l'Androuille de Guémené-sur-Scorff ! Son propriétaire, Benoit Rivallan, également maire de cette commune du Mor-

SOMMAIRE

P. 1 : Villepin et les autres. - Androuille P. 2 : Fleurs. – Exiger mes droits ou faire mon devoir ? P. 3 : Lectures. P. 5 : Saint Nicolas et Père Fouettard. P. 6 : Génocides. – Fébrilités boursières. P. 7 : Suisse : Interdire les feux d'artifice ? P. 8 : *Les limiers du Vatican.* – Prix Hugues Capet.

■ **Médias :** Le président de l'Arcom a indiqué le 20 novembre que les règles d'équilibre politique dans la présentation des candidats à l'élection présidentielle qui s'imposent aux télévisions allaient devoir être respectées par les principaux créateurs de contenu sur Internet.

■ **Police :** La cour criminelle de Paris a prononcé son jugement, le 20 novembre devant une foule nombreuse, contre trois policiers qui avaient tabassé le producteur de musique Michel Zecler en novembre 2020. Des peines allant d'un an sous bracelet électronique à cinq ans de prison, dont 3,5 avec sursis, pour « violences volontaires aggravées, précédées, accompagnées ou suivies d'injures à caractère raciste » et f « aux en écriture publique » ont été prononcées. Les condamnés n'auront plus le droit d'exercer le métier de policiers.
Un policier de la BAC, qui avait tué le chauffeur noir d'un camion signalé comme volé en Seine-Saint-Denis en 2022, a été condamné le 20 novembre à 5 ans de prison, dont 3,5 ans avec sursis, par les 5 juges de la cour criminelle de Seine-Saint-Denis. Il a interdiction définitive d'exercer le métier de policier et de porter une arme durant 5 ans.
Le Parlement a définitivement adopté, le 20 novembre, une loi instaurant une présomption d'usage légal des armes par les forces de l'ordre lorsqu'elles en usent. Un recours sera présenté devant le Conseil constitutionnel par des députés et des organisations de gauche.
Justice : On a appris le 19 novembre que des perquisitions ont été menées au siège parisien du Rassemblement national et au ministère de l'Intérieur pour des soupçons de transmission occulte au parti politique d'éléments confidentiels sur des enquêtes en cours le concernant. Le préfet Hugues Moutouh est mis en cause.

bihan, a trouvé le 19 novembre dernier un accord avec l'administration pour continuer la commercialisation du produit phare de cette charcuterie artisanale. Car l'andouille locale est visée par un règlement sanitaire européen mettant en cause le fumage au bois de hêtre accusé d'être cancérigène.

Cet automne, les élus locaux (à commencer par le lanceur d'alerte Paul Le Guernic) et les parlementaires du Morbihan se sont mobilisés pour sensibiliser le gouvernement afin qu'il obtienne une dérogation auprès des autorités de Bruxelles en échange d'efforts des charcutiers artisanaux sur le taux d'hydrocarbures se déposant sur la peau de l'andouille, une peau rarement consommée par les gastronomes raffolant d'un produit dont le prix de vente est supérieur à 50 euros le kilo. « La majorité des lots analysés depuis septembre sont désormais conformes », a communiqué la préfecture du Morbihan.

Il reste que ce produit emblématique de la Bretagne demeure sur la sellette, tant est grande la déconnexion entre les réalités de la consommation locale et les exigences toujours plus nombreuses d'une bureaucratie particulièrement tatillonne, se retranchant un peu facilement derrière des préoccupations sanitaires peu convaincantes.

J. B.

Fleurs

L'entreprise familiale Kaandorp cultivait, depuis 45 ans, des tulipes et des jacinthes près du site classé de la pointe de la Torche à Plomeur (Finistère) Haut-Lieu de la planche-à-voile et du surf… Elle a été mise en liquidation par le tribunal judiciaire de Quimper le 17 novembre. Elle avait fonctionné durant tout ce temps grâce à une servitude lui permettant de pomper l'eau de l'étang de Saint-Vio. Celui-ci avait été racheté en 1987 par le Conservatoire du littoral. À la suite de plaintes d'associations écologistes, se fondant sur la loi sur l'eau de 1992, les droits de pompage avaient été réduits de moitié, puis des deux tiers. Avec les dernières sécheresses de printemps, ce n'était plus tenable. Les neuf employés permanents ont été licenciés. La trentaine d'intérimaires ne sera plus convoquée.

Les associations écologistes – qui n'avaient pas hésité à s'en prendre au matériel du Bulbiculteur en 2025 – estiment que la société aurait dû savoir s'adapter aux exigences légales en limitant sa production. Le gérant, fils des fondateurs, souligne que les fleurs qu'il ne produira plus seront importées de l'étranger, avec un bien moindre contrôle sur l'usage des pesticides… Querelle de sourds faisant suite à un long bras de fer judiciaire. Les deux tiers des parcelles exploitées par l'entreprise appartiennent à la commune, le reste à des particuliers. Ces terres seront-elles réattribuées à de nouveaux exploitants (mais avec l'interdiction de cultiver des plantes à bulbes) ou bien retourneront-elles à l'état sauvage ?

Une fête des fleurs transformait chaque printemps ce coin touristique en « Hollande bigoudène », sujet de cartes postales quand il y avait encore des cartes postales, avec parfois 10 000 ou 20 000 touristes en un seul week-end, venus admirer le corso fleuri, avec ses chars savamment décorés par des bénévoles (du temps où il y avait encore des bénévoles)… C'était avant le Covid qui avait déjà mis un frein à toutes ces activités controversées par certains villégiateurs dont elles troublaient la tranquillité.

Quel sera l'impact de ce désastre économique individuel sur la prochaine saison touristique à Plomeur et dans les communes voisines (Pennmarc'h, Le Guilvinec, Pont-l'Abbé) ? Crêperies et campings ne s'inquiètent pas vraiment car la Bretagne du Sud, encore épargnée par les grandes chaleurs d'été, a la faveur des touristes et des retraités. Pour ceux qui doivent vivre de leur travail, c'est une autre affaire.

Paul Chassard

Exiger mes droits ou faire mon devoir ?

Qu'attend-on de l'élection présidentielle ? La haine et l'extrême violence verbale comme physique semblent tenir le haut du pavé. C'est l'autre qui est responsable de tout. Dans le pays des droits de l'homme Il n'y a jamais eu autant de demandes d'interdictions et de censure ou de bâillonnement de la parole parfois avec l'aide de la Justice.

On n'aborde pas les sujets qui fâchent. Les minorités dominent. Tout n'est que fascisme et racisme. Notre démocratie est malade. On se déteste entre catégories

Sélection cadeaux de fin d'année

par Catherine Pauchet

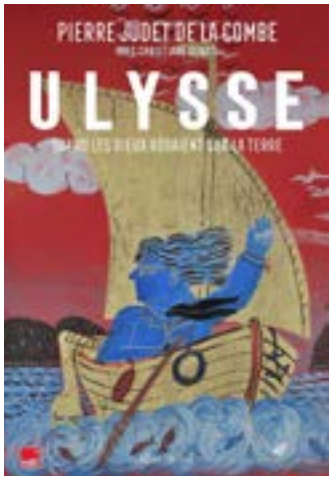
■ **Librairies :** Faute de repreneurs, la société Decitre (fondée en 1907 comme librairie religieuse à Lyon) qui, après avoir compté une trentaine de magasins, avait fermé ses neuf dernières librairies entre juin et le 31 octobre (Lyon Bellecour, Lyon-La Part-Dieu, Lyon-Confluence, Écully-Grand-Ouest, Grenoble, Chambéry, Annecy, Annemasse, Levallois-Perret) avait encore son siège social à St-Priest. Elle a été mise en liquidation judiciaire par le tribunal de commerce de Lille Métropole le 17 novembre. La Générale du Livre, basée à Ivry-sur-Seine, qui était, comme Décitre, devenue une filiale du groupe Nosoli (propriétaire du réseau de librairies Le Furet du Nord) a été liquidée le même jour par le même tribunal.

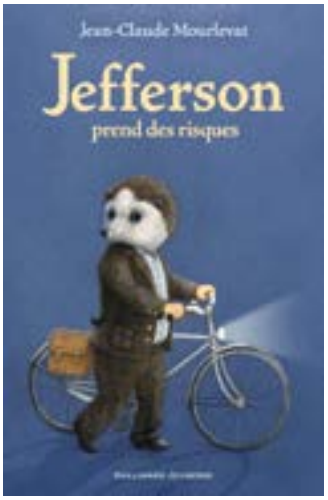
■ **Lycées :** Une vingtaine de lycées de région parisienne ont été touchés par des tirs de mortiers. Il y a eu une quinzaine de blessés parmi les élèves et les agents dont huit au lycée Santos-Dumont de Saint-Cloud.

■ **Munitions :** La Direction générale de l'Armement (DGA) a annoncé le 19 novembre qu'elle commandait 50 000 obus de 155 mm à l'entreprise franco-allemande de droit néerlandais KNDS. Celle-ci les produira sur son site de La Chapelle-Saint-Ursin près de Bourges entre 2029 et 2030. L'usine, qui sera rénovée, devrait passer de 500 à 750 salariés.

■ **Présidentielle :** François Rufin a retiré sa candidature le 22 novembre.
Marine Tondelier a annoncé son ralliement à la candidature de Jean-Luc Mélenchon le 19 novembre. Le sénateur écologiste Yannick Jadot et le député écologiste Jérémie Iordanoff ont, du coup, officialisé leur soutien à Raphaël Glucksmann.

■ **Mutuelles :** Visé par une enquête du Parquet national







BEAU LIVRE

Heureux qui comme…

Pierre Judet de la Combe passionne les auditeurs de France Inter avec son émission « Quand les dieux rôdaient sur la terre ». Cet ouvrage, illustré de reproductions d'objets et statues, reprend ses chroniques autour du retour d'Ulysse à Ithaque.

Plutôt que la vie éternelle que lui offrent les déesses Circé et Calypso, le héros grec préfère affronter leur courroux. Après bien des péripéties, il retrouvera son épouse, son fils et son peuple, et vivra heureux parmi les mortels. Une ode à la persévérance et à l'amour.

Ulysse, Pierre Judet de la Combe avec Christiane Donati, Albin Michel/Les Belles Lettres, 416 p., 25 €.

JEUNESSE

Au secours !

Qui peut bien lui téléphoner en pleine nuit ? Jefferson, le hérisson, s'attend au pire. Au bout du fil, Mariette l'appelle au secours. La chèvre a été enlevée, le kidnappeur réclame une rançon. Jefferson et son meilleur ami, le cochon Gilbert, se lancent dans une opération de sauvetage à rebondissements.

Cette série de polars qui célèbre l'amitié, le courage et la justice, est l'une des préférées des enfants.

Jefferson prend des risques, Jean-Claude Mourlevat, Gallimard jeunesse, 288 p., 14 €. À partir de 9 ans.

POÉSIE

Chérir la mer

Poète et romancier, Charles Le Coffic a fait de sa Bretagne natale le cœur de son œuvre littéraire. Et, en bon Breton, la mer le passionne. Son anthologie rassemble près de cent-cinquante poèmes d'auteurs célèbres (Hugo, Supervielle…) ou à (re) découvrir (Lemoyne, Nouet…).

Un voyage en compagnie des marins de toutes les régions voguant entre tempête et accalmie.

Poètes de la mer, Charles Le Coffic, La Table Ronde, 400 p., 10,80 €.

REVUE

Idées pour demain

Redonner la vue en éclairant le cerveau, créer des quartiers démontables pour zones inondables…

Les dossiers de *Sciences et avenir* dressent un inventaire des recherches scientifiques actuelles pour mieux vivre demain. Et ce n'est pas de la science-fiction !

Sciences et Avenir. Novembre/décembre 2026, 5,90 €. En kiosque.



financier pour des faits présumés de corruption, le directeur général de Malakoff Humanis a été licencié par ses conseils d'administration. Il conteste devant les prud'hommes.

■ **Aéronautique :** La compagnie Air France propose 1 200 emplois techniques en CDI en Île-de-France d'ici fin 2028 pour sa division maintenance et logistique (actuellement 7 500 salariés).

■ **Immobilier :** Le 17 novembre, les députés ont adopté un amendement (proposé par le député RN Frédéric Falcon) pour supprimer l'interdiction de louer les logements considérés comme « passoires thermiques ». Les logements classés F par le diagnostic de performance énergétique (DPE) ne seraient pas interdits de location en janvier comme prévu, et ceux qui avaient été classés G pourraient à nouveau être proposés. Les loyers de ces logements seront cependant gelés. Leur nombre est évalué entre 700 000 et 2,75 millions selon l'auteur de l'amendement). Le vote définitif de la loi est prévu le 24 novembre.

■ **Automobile :** Le tribunal des affaires économiques de Lyon a validé, le 13 novembre, la reprise par l'Américain Angstrom Automotive de l'équipementier automobile Saint-Jean Industries qui possède deux usines en France, une en Espagne, une en Croatie et une aux États-Unis et fait un chiffre d'affaires de 260 millions d'euros par an avec 1 500 salariés.
Météo : Le Pas-de-Calais et le Jura ont connu à nouveau des crues importantes avec des inondations les 20 et 21 novembre.

sociales. C'est grave. Y aura-t-il un espoir pour après mai 2027 ? Seul l'électeur a la réponse.

On est estomaqué quand on regarde les débats à la télévision soit avec des Français de base salariés contre petits patrons qui ne sont d'accord sur rien sauf pour dégager les élites et en viennent presque aux mains. Soit avec les prétendus « grands » candidat(e)s qui se méprisent bien que souvent issus du même moule, et ayant fait carrière dans la fonction publique ou avec les indemnités d'élus donc loin des contraintes de l'entreprise et du secteur privé. Mais surtout qui se contredisent dans un même camp. Ils proposent des solutions auxquelles ils n'avaient pas pensé quand ils étaient aux responsabilités directement ou dans une coalition. Et qui ont échoué. Mais désormais ils savent ! Et veulent un CDD dantesque pour montrer leurs capacités.

Il n'y a aucun champion naturel mais beaucoup veulent se faire plus gros que le bœuf. Je n'évoque pas les extrêmes qui par définition veulent tout changer soit pour remettre de l'ordre en général – appelé aussi justice sociale – y compris dans les esprits soit veulent faire table rase, en annonçant un menu obligatoire à prix fixe payé par le commerçant ou le patron ou le riche, vocable indéfini, sinon à la carte désindexée. Le futur gouvernement s'il a une majorité, choisissant qui va payer. Personnellement je fais des provisions financières en prévoyant un avenir radieux !

Le contrat intergénérationnel est la base. Ce n'est plus utile de s'accrocher au conseil national de la résistance de 1945 qui n'est pas la Bible, ou le Coran ou la Torah soyons œcuméniques ! mais la voie à suivre.

On critique déjà les cérémonies du 11-novembre ce qui en dit long sur l'éthique de certains ! On garde donc les principes en modifiant leurs applications. On remet aussi en question la Constitution de 1958, rien ne résiste aux déconstructeurs ! Certes il faut la toiletter pour que le peuple s'exprime plus facilement sur des sujets du quotidien. Les temps ont changé avec d'autres mœurs et la Seine continue à couler sous le pont Mirabeau. Il faut innover.

La campagne électorale a commencé mais il n'y a pas un diagnostic commun des difficultés ni des valeurs notamment républicaines sur lesquelles tout le monde serait d'accord. Par exemple l'identité et le destin de la France dans la diversité choisie de préférence ; la puissance du pays en raison des menaces ; la nécessité d'agrandir le gâteau à partager et réindustrialiser en faisant attention à la nature, ce qui implique des efforts notamment sur la durée du travail avec l'aide de l'IA. ; l'obligation de mettre fin à l'insécurité avec un choc d'autorité ; un État moins providence et amaigri au régalien puisque l'État c'est nous ; le pouvoir à proximité des citoyens ; un niveau de vie plus important et mieux reparti…

Chacun a ses priorités mais il va falloir choisir en retrouvant d'abord de quoi investir. Si on ne règle pas le montant colossal de la dette sans des mesures pour réduire drastiquement les dépenses publiques, on coulera. Et sans diagnostic partagé sur l'essentiel, point de solutions pérennes. Il faut souder le peuple plutôt que de le diviser.

Il ne s'agit pas d'austérité car quand on se compare avec l'étranger on se console. Il faut simplement perdre nos habitudes dispendieuses sans abandonner notre générosité universelle et accepter qu'il faille réduire notre mode de vie et nuancer nos leçons de morale pour apparaitre le phare, d'ailleurs contesté, de l'humanité. On a aussi le droit de protéger ce qui fait la grandeur de la France et de ses habitants, d'où qu'ils viennent s'ils en acceptent le mode de vie, les arts et les lois. Et la république laïque.

Le 2 mai 2027 je vais avoir un choix cornélien. Car personne n'enthousiasme. Ou je me considère comme d'abord un consommateur avec mes intérêts privés, notamment celui de ne payer qu'au minimum, avec un niveau de vie qui s'élève et des impôts en moins. C'est de mes ressources dont il s'agit. Après moi le déluge. Ou je choisis d'être citoyen ayant conscience que certains vivent en dessous du seuil de pauvreté (que l'on invoque à tort et à travers avec jamais les mêmes chiffres) comme s'il y avait des pauvres de façon exponentielle qu'il y ait des politiques publiques de gauche comme de droite, ou de droite et de gauche selon la geste macronienne depuis dix ans ! On se bat pour savoir s'il faut poursuivre la politique libérale de l'offre qui serait profitable aux patrons – y compris les TPE et PME ! qui se « gaveraient ». Ou s'il faut instaurer avec divers blocages de prix celle de la demande collec-

tiviste qui profiterait aux indigents qui dépensent leurs sous en consommant ? Or même nos prix Nobel et nos économistes savants ne sont pas d'accord entre eux.

Les politiques sont perdus et ne pensent qu'à sauver leurs sièges. C'est humain. Personnellement je m'en tiens à la réalité vécue et je demande une année blanche en matière d'idéologie. Revenons à ce qui est simple et au bon sens.

Je pense qu'il faut voter en fonction de l'état réel de la France et de l'intérêt général. Notions absentes de tous les débats. Si je veux préserver mes propres intérêts je ne peux le faire que si la société Française globalement en profite, est puissante, unie, en paix et qu'il y a consensus pour un destin commun.

Opposer les revendications des uns aux autres est contre-productif, peu respectueux de ceux et celles qui ont conforté la France par leurs activités et sacrifices pour que les jeunes défilent en prétendant être une génération sacrifiée. Et réclament une bonne retraite avant d'avoir commencé à travailler.

Au deuxième tour je n'exigerai pas plus de droits personnels. Je demanderai que l'on respecte les devoirs collectifs au-delà de l'égoïsme et de la vision à court terme.

Les sectaires, ceux et celles qui pensent détenir la vérité avec des alliances politiciennes, dehors. Les extrêmes aussi car il faut retrouver de la sérénité. Le consommateur doit faire la place au citoyen. Donc à la raison. C'est mon choix. Sauf coup de théâtre.

Jean Fremaux

Saint Nicolas et le Père Fouettard

Il est vénéré dans tout le nord et l'est de la France, mais aussi en Europe. Saint Nicolas qui est fêté le 6 décembre est l'occasion de fêtes en Lorraine et Alsace, mais aussi au Luxembourg, Belgique et Allemagne. Fêtes commerciales, religieuses, défilés, processions qui se déroulent aux premières heures de l'hiver pour la plus grande joie des enfants et des plus grands.

Les enfants reçoivent bonbons, gâteaux, chocolats et pains d'épices. Les contes et légendes font remonter à la nuit des temps du Moyen Âge, l'histoire des trois petits enfants qui s'en allaient glaner aux champs… À Metz, Nancy, la tradition est forte, tout comme à Saint-Nicolas-de-Port (Meurthe-et-Moselle) qui est toujours un site emblématique où l'on fête le Saint.

À l'ouverture du calendrier de l'Avent, nombre d'enfants reçoivent aussi des cadeaux, quelques jours avant Noël, à moins qu'ils n'aient été punis. En effet depuis le XVIe siècle, on parle du Père Fouettard aux enfants qui ne sont pas sages. Celui qui est de noir vêtu (sans doute né à Metz en 1552, lors du siège de la ville par Charles Quint) est redouté.

La tradition veut que le soir du 5 décembre les enfants laissent leurs chaussures devant la cheminée ou devant la porte avec du sucre, du lait et une carotte pour la mule qui porte saint Nicolas. Et de découvrir au matin du 6 décembre, une multitude de sucreries, de friandises et de petits présents que saint Nicolas a déposé à leur intention. La mule a mangé la carotte et saint Nicolas a bu le verre de lait ou de vin que les enfants lui ont laissé. Un saint Nicolas dont la représentation fait sérieusement penser au Père Noël avec sa barbe blanche et ses habits rouges.

Philippe Buron Pilâtre



Chemins du monde

■ **Allemagne :** Sauf coup de théâtre, Ilse Aigner deviendra, le 30 janvier 2027, la première présidente de la République fédérale d'Allemagne. Proposée le 9 novembre par Friedrich Merz, la présidente CSU du Parlement bavarois, 61 ans, est soutenue par la CDU, le SPD et les Verts, majoritaires à l'Assemblée fédérale (Bundesversammlung). Ex-ministre de l'Agriculture, électrotechnicienne de formation, elle succédera au social-démocrate Frank-Walter Steinmeier.

■ **Allemagne :** Une enquête menée par un consortium de 50 grands médias internationaux met en lumière les pratiques contestables, voire criminelles, de la Deutsche Bank, première banque privée allemande, depuis le début des années 2010. L'enquête « Inside Deutsche Bank » est publiée en France par le quotidien *Le Monde* depuis le 17 novembre. Elle se fonde sur l'analyse de 15 millions de fichiers confidentiels, dont 9 millions de courriels, récupérés par un journaliste indien et une journaliste sud-africaine auprès de deux lanceurs d'alerte anonymes. La banque allemande est notamment suspectée de complicité dans des opérations de blanchiment d'argent russe avant et après le début de la guerre contre l'Ukraine.

■ **Estonie :** La frontière avec la Russie sera fermée à compter du 1er décembre 2026. Le ministre des Affaires étrangères, Margus Tsahkna, en a fait l'annonce le 15 novembre, en réaction à la tentative de sabotage survenue la veille dans une usine du nord du pays. Quoique le gouvernement estime que suspendre les points de passage limitera les actes d'ingérence, l'efficacité de cette mesure en contexte de guerre hybride reste à démontrer.

■ **Crimée :** Des piles du pont Poutine sur le détroit de Kertch ont été détruites dans la nuit du 16 au 17 novembre par des missiles ukrainiens Destinus four-

Génocides

Le 19 novembre, la Cour internationale de Justice (CIJ) siégeant à La Haye a déclaré l'État du Myanmar (ex-Birmanie) coupable de génocide à l'encontre de la minorité Rohingya pour des faits remontant à août 2017 : trois villages martyrisés, environ dix mille morts et l'exode forcé vers le Bangladesh de 750 000 personnes sur un total d'1,2 million, assorti de mesures visant à limiter les naissances parmi la population restante. Trois des cinq critères de la Convention sur le Génocide de 1948 étaient ainsi remplis. La Cour a jugé par neuf juges contre six.

La longueur de l'arrêt – 191 pages – assorti des opinions dissidentes des six juges, dont le juge français Ronny Abraham, révèle l'importance du travail juridique accompli qui le qualifie, pour la plupart des commentateurs, d'historique. La CIJ, qui ne juge que les États et non les personnes lesquelles relèvent de la Cour Pénale internationale (CPI), avait déjà eu à traiter du cas de génocide dans deux décisions, Bosnie contre Serbie et Croatie contre Serbie, respectivement en 2007 et en 2015. Deux fois la Serbie, en tant qu'État, avait été exonérée. En revanche, la CPI avait pu condamner nombre de militaires impliqués dont le général Mladic à Srebrenica, massacre qualifié spécifiquement de « génocide ». S'il n'en a pas été le cas cette fois, première historique, c'est que la responsabilité directe de l'État birman a été jugée engagée. Pour en arriver là, la Cour a dû produire un argumentaire abondant portant moins sur les faits eux-mêmes que sur les moyens de preuve et surtout la fameuse « intention génocidaire ». C'est sur ce dernier point que les six juges dissidents se sont opposés, encourant la critique de « minimiser » le crime. Le sort des Rohingyas constituerait un génocide a minima. La voie jurisprudentielle est désormais ouverte pour que soient multipliées les qualifications de « génocide » : « la frontière entre le génocide et d'autres crimes de droit international se trouve estompée ». Que deviennent le crime contre l'Humanité ou les crimes de guerre ?

L'erreur commune, selon certains juristes, serait de considérer la Shoah comme la référence exclusive du génocide. Le tribunal de Nuremberg – qui a terminé ses travaux le 1er octobre 1946, voici 80 ans – a été souvent pris pour modèle des juridictions internationales qui ont suivi. Or les juges contemporains jugent non d'après la Shoah et Nuremberg mais d'après la Convention de 1948, ce qui est tout à fait différent. Selon cette jurisprudence, tout indique que les critères appliqués à l'État de Myanmar seront amplement pertinents pour l'État d'Israël concernant les morts, déplacés et destructions faites aux Palestiniens à Gaza après le 7 octobre 2023, objet d'une plainte déposée par l'Afrique du Sud et déclarée recevable, jugement attendu en 2029 ou 2030. Mais alors pourquoi et comment hiérarchiser entre victimes et criminels ? Y a-t-il des degrés dans le mal, sinon philosophiques, du moins juridiques ? L'Enfer de Dante n'a-t-il pas plusieurs cercles ?

Dominique Decherf

Fébrilité boursière

Anthropic, le géant de l'Intelligence artificielle (l'agent conversationnel Claude), fondé en 2021 notamment par deux anciens d'OpenAI, sœur et frère, Daniela et Dario Amodei, à San Francisco, est entré au Nasdaq le 19 novembre. Il s'agit de la plus importante introduction boursière jamais réalisée (81 milliards de dollars), pulvérisant le précédent record (SpaceX en juin avec 75 milliards). Le cours de l'action a brièvement atteint les 111,50 dollars avant de retomber dès le lendemain autour de 88 dollars. Nombre de ses 5 300 salariés sont devenus potentiellement multimillionnaires à cette occasion.

La capitalisation boursière d'Anthropic est estimée à plus de 1 500 milliards de dollars, en cinquième position des grandes valeurs technologiques et d'Intelligences artificielles (toutes cotées au Nasdaq, second marché boursier de New York) après Apple (5 000 milliards) ; Microsoft (3 720 milliards) ; Alphabet-Google (3 440 milliards) ; Nvidia (3 300 milliards, en repli depuis la démission forcée de son patron). Viennent ensuite Meta (1 600 milliards) et OpenAI (1 250 milliards) qui n'est pas encore cotée.

À titre de comparaison, Amazon est estimé à 2 874 milliards de dollars et le Taïwanais TSMC à 1 820 milliards. Broadcom vaut 1 630 milliards, SpaceX 1 880 milliards et Tesla 1 450 milliards… La première entreprise non technologique dans ce classement des premières valo-

risations mondiales est Saudi Aramco (cotée à Ryad) qui est estimé à 1 710 milliards malgré quelques difficultés de l'Arabie saoudite pour exporter son pétrole.

Les milieux économiques craignent l'éclatement d'une bulle financière. Le 20 novembre, le Nasdaq a clôturé avec une baisse de plus de 5 % qui efface les gains de l'année 2026.

En France les premières capitalisations boursières (du CAC 40) sont représentées par L'Oréal (235 milliards d'euros), LVMH (193 milliards), TotalEnergies (180 milliards), Airbus (156 milliards), Schneider Electric, 142 milliards), Hermès (134 milliards). Un mouvement de panique sur les marchés boursiers, qui serait dû à l'éclatement de la bulle de l'IA, ne les épargnerait pas.

Paul Chassard

« La faute à Trump ? »

Parler en mal de Donald Trump relève de la facilité. Fake news et images d'intelligence artificielle convergent vers un but unique : le décrédibiliser, le moquer et lui donner tort. C'est devenu une sorte de sport, tout au moins dans les pays où règne la liberté d'expression, c'est-à-dire une minorité. Lui-même y donne prise tant ses tweets, déclarations et comportements relèvent souvent d'une « vérité alternative » quand ce n'est pas tout simplement de l'affabulation.

Une des conséquences de ce Trump bashing, en français dénigrement systématique, apparaît dans le traitement de certains problèmes réduit au seul aspect le concernant. On vient d'en avoir un exemple avec la recrudescence mortelle de la rougeole aux États-Unis. Au départ, un constat malheureusement simple : depuis le mois de janvier, 5 400 cas y ont été confirmés, soit plus du double du total de 2025. Conséquence immédiate : l'Organisation mondiale de la santé a retiré aux USA leur statut de pays ayant éliminé cette épidémie, dont ils jouissaient depuis l'an 2000. Aussitôt a été mise en cause la politique de baisse des vaccinations prônée par le ministre de la Santé Robert F. Kennedy Jr, qu'on sait soutenu par le président Trump ; le début de la flambée correspondrait même à la prise de fonction du fils de Bobby, le sénateur assassiné en 1968.

Il ne s'agit pas de relativiser les responsabilités ou de nier la réapparition de la transmission endémique de la rougeole. Mais il faut savoir porter un regard plus large. D'abord, simultanément aux États-Unis, le Mexique et la Bolivie ont perdu le même statut et on ne les sait pas soumis à l'autorité politico-médicale de Donald Trump et de Robert Kennedy ; d'après l'OMS, on y a au contraire noté des campagnes de vaccination et des efforts pour contenir les foyers épidémiques. Ensuite, il y a juste un an, la même rétrogradation avait concerné le Canada, lequel n'est pas non plus dirigé depuis la Maison-Blanche. Comme quoi un grave problème sanitaire ne saurait être réduit à une politique propre.

Précy

Suisse : Interdire les feux d'artifice ?

Le 29 novembre, les Suisses votent pour ou contre l'interdiction des feux d'artifice « bruyants », afin d'assurer une meilleure protection de la population, des animaux et de la nature. Certes, les contours de cette « initiative populaire » restent vagues et on prévoit des exceptions au niveau des cantons, surtout pour la fête nationale. Malgré l'opposition du Conseil fédéral et du Parlement, elle apparaît comme une préoccupation typique d'un pays tenant à sa tranquillité.

Mais cet exemple pourrait inspirer d'autres États, à commencer évidemment par la France. Après les policiers pris pour cibles, les tirs de mortiers dans les lycées ont frappé l'opinion, d'autant qu'il y a eu des blessés. La question commence à être débattue ailleurs en Europe, avec déjà l'interdiction totale aux Pays-Bas — par où transitent 40 % des feux d'artifice, généralement chinois, utilisés sur le continent — et à Bruxelles tandis que divers Länder en limitent le commerce en Allemagne. En France, ils se trouvent interdits du 15 au 27 novembre.

Jean Étèvenaux

La Nation Française
directeur de la publication :
Frédéric Aimard
Édité par Spfc-Acip
Imprimé par nos soins.
60, rue de Fontenay
92350 Le Plessis-Robinson

Siret 418 382 149 00015 Nanterre
FR21418382149
ISSN 2967-2988

nis par les Pays-Bas. L'ambassade des Pays-Bas à Kiev a été touchée par des missiles russes le 19 novembre, sans faire de victimes.

■ **Israël :** La Knesset, qui entame une nouvelle législature après les élections du 27 octobre dernier, vient de désigner son président. Matan Kahana, membre du Yashar, a été élu, le 17 novembre, à la tête de l'assemblée grâce aux voix de 66 de ses 120 députés (dont 18 voix de députés arabes israéliens). Sa victoire renforce un peu plus le camp de Gadi Eisenkot, opposant du Premier ministre sortant Benjamin Netanyahou, et chargé depuis le 8 novembre de composer un gouvernement.

■ **Mexique :** Le baron de la drogue Miguel Ángel Félix Gallardo est mort à l'âge de 80 ans. Surnommé « le chef des chefs », il purgeait depuis 1989 une peine de 77 ans de détention. Pionnier du narcotrafic au Mexique, Gallardo avait installé un réseau de blanchiment impliquant commerces, banques et industrie pétrolière. Il avait été soupçonné du meurtre sauvage de l'agent fédéral américain anti-drogue « Kiki » Camarena en 1985.

■ **Philippines :** La présence de Donald Trump pour le dernier jour du sommet de l'Asean, le 17 novembre, a provoqué d'amples manifestations dans la capitale du pays. Le courroux populaire ciblait la politique étrangère du président américain mais aussi son projet Pax Silica, jugé impérialiste, qui prévoit la construction d'un méga-site de production près de Manille pour sécuriser l'approvisionnement en minerais stratégiques et semi-conducteurs.
Jeux vidéo : La sortie mondiale (sauf quelques pays comme la Chine ou la Russie), le 19 novembre, de la sixième version du jeu vidéo américain Grand Tetft Auto (GTA VI) a rapporté près de 4 milliards de dollars en 24 heures à l'éditeur Rocstar Games.



Contes catholiques

Les auteurs sont frères de sang et très engagés dans l'Église catholique. Ensemble, ils publient quatorze nouvelles bien écrites et amusantes. On croit reconnaître la plume du père Philippe Verdin, o.p. dans la 4e de couverture qui dit que c'est « Comme si les Contes du chat perché de Marcel Aymé rencontraient Ray Bradbury. » Comme chez Marcel Aymé en effet ou trouve des animaux de ferme qui parlent, et même chantent la messe en latin ! Et comme chez Bradbury, ou dans La guerre des étoiles, on se trouve dans un vaisseau spatial déglingué – avec à bord un cochon d'Inde qui cite les psaumes…

Pourtant, malgré les références au fantastique ou à la science-fiction, on n'est jamais très loin de notre quotidien reconnaissable dans lequel les auteurs entendent instiller quelque préoccupation mystique.

Dans ce séminaire catholique, on a une cabine qui – à l'instar de celles qui permettent de réviser son code de la route – donne aux futurs prêtres la possibilité de se former à l'art difficile de l'homélie. Il s'agit de surmonter, en réalité augmentée, tous les obstacles qu'une intelligence artificielle reconstitue de manière aléatoire. La plupart des futurs prêtres atteignent difficilement la moyenne. Mais la machine semble déraisonner en attribuant des notes fabuleuses à un candidat non identifié… L'explication est certes conforme à l'Évangile mais ne doit rien à un miracle ni à un bug. L'évêque dit sa satisfaction au représentant de la société informatique. Celui-ci en profite pour lui proposer aussitôt une autre cabine : un confessionnal dopé à l'I.A. L'idée de ce confessionnal automatique a certes été déjà plus ou moins exploitée au cinéma (dans Le Miraculé avec Jean Poiret et Michel Serrault…) et on rêve à ce que Jean-Pierre Mocky aurait pu faire de certaines de ces nouvellles.

Celle qui donne son titre au recueil met en scène le chien Roch, élevé par « saint Jean Bastaire » – un spécialiste de Charles Péguy et de l'écologie qui dit quelque chose à nos plus anciens lecteurs… Ce chien est doté d'un flair surnaturel pour débusquer la sainteté et plus encore l'hypocrisie jusque chez les cardinaux de la Curie romaine ! Jubilatoire.

D'autres nouvelles sont plus scabreuses comme celle concernant le peintre Adolphus et sa muse ambiguë, ou cette évocation d'un buste de Marianne divinisé par ses adeptes, laïcs mystiques à la Ferdinand Buisson ou à la Vincent Peillon… Certaines sont plus poétiques comme celle relatant une épidémie de silence qui, sur le mode Covid, atteint le monde entier…

Bon moment de détente et incitation à la méditation, ces nouvelles critiquent vivement certaines dérives de notre société, mais sans jamais oublier d'ouvrir des perspectives d'espérance.

Frédéric Aimard

Les limiers du Vatican, par Bertrand et Pascal Dumas, Le Cerf, 180 pages, novembre 2026,

Prix Hugues Capet

Réuni le jeudi 19 novembre aux Archives nationales, sous la présidence du prince Charles-Philippe d'Orléans, le jury a distingué :

Prix Hugues Capet 2026

Didier Le Fur,
Charles IX. Le roi désobéi

Éditions Passés composés · 700 pages · prix doté de 20 000 €

Spécialiste reconnu de la Renaissance, biographe d'Henri II, de François Ier et de Diane de Poitiers, Didier Le Fur s'attaque à l'un des règnes les plus mal aimés de notre histoire.

Loin du « roi fou » de la Saint-Barthélemy ou de l'adolescent docile dans la main de Catherine de Médicis, il montre un souverain qui cherche à imposer son autorité à un royaume déchiré et se heurte sans cesse à la désobéissance des grands. Une biographie magistrale, qui rend enfin à Charles IX toute sa complexité.

Premier Prix Hugues Capet – Héritage

Jean-Christian Petitfils,
La Révolution française

Éditions Perrin · 960 pages · prix doté de 10 000 €

Créé cette année, le Prix Hugues Capet – Héritage distingue un ouvrage grand public consacré à l'histoire capétienne dans sa dimension collective. Pour sa première édition, il couronne la vaste fresque de Jean-Christian Petitfils, de la crise de l'Ancien Régime au terme de la période révolutionnaire.

Souveraineté, légitimité et représentation y éclairent une décennie de bouleversements, sans rien sacrifier à la vivacité du récit. Membre du jury depuis 2003, l'auteur n'a naturellement pas pris part à cette délibération.

Jean-Christian Petitfils. donne une conférence à la librairie du 49, rue Gay-Lussac 75005 Paris le mercredi 25 novembre à 19 h 45.

Mention spéciale du jury, à l'unanimité

Réconciliation. Mémoires, de Sa Majesté le Roi Juan Carlos Ier d'Espagne

Avec la collaboration de Laurence Debray · Stock · 512 pages

Ce témoignage retrace plus d'un demi-siècle d'histoire européenne : une enfance en exil, la formation d'un héritier, puis le rôle décisif du Roi dans la transition de l'Espagne vers la démocratie.

Par la voix d'un descendant de Hugues Capet, il illustre la permanence d'un héritage capétien qui, au-delà des frontières de la France, a façonné l'histoire de l'Europe.